



14ème législature

Question N° : 58861	De Mme Thérèse Guilbert (Socialiste, républicain et citoyen - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales		Ministère attributaire > Affaires sociales, santé et droits des femmes
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >optométristes	Analyse > reconnaissance de la profession.
Question publiée au JO le : 01/07/2014 Date de changement d'attribution : 27/08/2014 Question retirée le : 30/09/2014 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Thérèse Guilbert attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la question de la reconnaissance des opticiens optométristes. L'accès aux soins d'optique, qui doit en effet de plus en plus faire face à des délais d'attente dans les cabinets d'ophtalmologie parfois supérieurs jusqu'à 6 mois, pose aujourd'hui la question d'une meilleure reconnaissance de l'optométrie. Cette reconnaissance, qui existe déjà dans plusieurs pays européens, permettrait ainsi de soulager les cabinets d'ophtalmologistes. En effet, ces professionnels pourraient de fait pratiquer le dépistage et les actes médicaux et chirurgicaux pour lesquels les sollicitations sont de plus en plus nombreuses. Aussi, elle la remercie de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement sur cette question.